



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE PRODUIT

Selon la norme NF EN 15804:2012/prA1:2012
Contribution des ouvrages de construction au développement durable -
Déclarations environnementales sur les produits -
Règles régissant les catégories de produits de construction

POUTRE EN BOIS LAMELLE-COLLE



Version : Septembre 2013

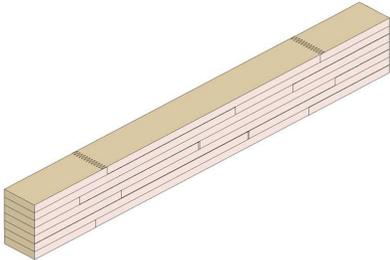
Réalisée par :



Pour tout renseignement sur cette déclaration, contactez :

- Syndicat National du Bois Lamellé (SNBL) : Dominique Milleureux (fiba@magic.fr)

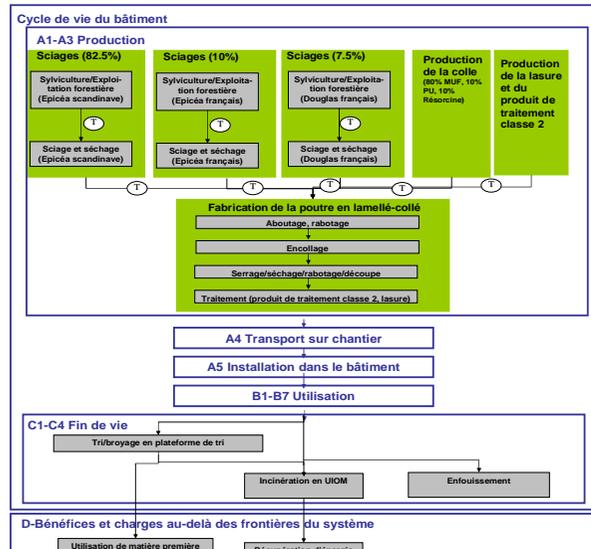
Déclaration des informations générales

Déclaration des informations générales	
Type de DEP	"Du berceau à la tombe"
Nom et adresse du (des) fabricant(s)	Les fabricants sont les entreprises mettant en œuvre en France des poutres en lamellé-collé fabriquées en France répondant aux éléments de description précisés dans la rubrique "Identification du produit de construction".
Description de l'utilisation du produit de construction	La poutre en bois lamellé-collé est une poutre obtenue par le collage de plusieurs lamelles en bois, disposées de manière à ce que leurs fils soient parallèles. La poutre en lamellé-collé assure la fonction principale de supporter des éléments de plancher ou de toiture. La poutre étudiée ici est traitée par une lasure et correspond à une classe d'emploi 1 (bois toujours à l'abri des intempéries et non exposé à l'humidification). La poutre en bois lamellé étudiée couvre toutes les classes de performance mécanique (GL20 à GL32 selon la norme NF EN 14080 (Structures en bois - Bois lamellé collé - Exigences).
Unité fonctionnelle (UF)	Supporter des éléments de plancher ou de toiture, pour 1 m ³ de poutre, pendant la durée de vie de référence de 100 ans.
Unité déclarée	Sans objet
Identification du produit de construction	Le produit correspond à une poutre en lamellé-collé d'1 m ³ respectant la norme NF EN 14080 (Structures en bois - Bois lamellé collé - Exigences) et participant à un ouvrage en bois lamellé-collé dont la <u>conception</u> respecte les règles suivantes: Référentiel national : Règles de calcul et de conception des charpentes en bois dites Règles CB 71 (NF P 21 701) complétées par les règles professionnelles du Syndicat National du Bois Lamellé, publiées dans un " Guide pratique de conception et de mise en œuvre " (Editions Eyrolles), et par deux Recueils de Contributions au Calcul des Eléments et Structures en Bois (1988 et 1991) Annales de l'ITBTP - Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics. Aux règles CB71, il convient d'associer : les règles Bois-Feu 88 (NF P 92-703) qui permettent de justifier par le calcul de la résistance au feu des structures en bois, les règles Neige et Vent (NV 65) et leurs révisions, pour le calcul des charges climatiques sur les ouvrages Référentiel européen : norme NF EN 1995 dit Eurocode 5 dont la partie 1-1 est destinée à la conception des structures bois "à froid". La partie 1-2 est quant à elle destinée à la justification par le calcul de la résistance au feu des structures bois à laquelle il convient d'associer la norme NF EN 1990 pour les principes généraux de justification, la norme NF EN 1991 pour la détermination des charges (climatiques, poids propre, exploitation, etc.), la norme NF EN 1998 pour la justifications des ouvrages sous sollicitation sismique. Le produit correspond enfin à un produit dont la <u>mise en œuvre</u> est conforme au DTU 31.1 (Travaux de bâtiment - Charpentes et escaliers en bois). Le bois est issu de forêts renouvelées. La poutre en lamellé est fabriquée en France. Un cadre de validité environnemental est fourni à titre indicatif permettant à un fabricant de lamellé collé d'évaluer si son produit est couvert par la DEP (voir rubrique "Plage/Variabilité des résultats" de l'EICV).
Représentation visuelle simple du produit de construction auquel les données font référence	
Description des principaux composants du produit	Le produit étudié correspond à la poutre en bois et ses emballages pour le transport jusqu'au site de construction. La DEP correspond à une poutre moyenne : -produite à partir de 82,5% d'épicéa scandinave, 10% d'épicéa français et 7,5% de Douglas français ; -utilisant 80% de colle MUF (Mélamine Urée Formol), 10% polyurethane (PU) et 10% résorcine phénol (RPH) -lasurée à 100% (1,74 litre de lasure par m ³ de lamellé) Il ne comprend pas les accessoires métalliques nécessaires à la pose de la poutre par choix méthodologique car leur nature et les quantités mise en œuvre sont très variables selon le chantier considéré. Le bois composant la poutre est issu de peuplements dans lesquels les prélèvements sont inférieurs ou égaux à l'accroissement biologique sur l'ensemble de la ressource considérée. Aucun emballage n'est considéré . Le taux de chutes lors de l'installation (ajustement éventuel) est considéré à 0%.
Programme utilisé et développeur du programme	Programme INIES
Date de publication de la déclaration	Septembre 2013
Terme de validité	Septembre 2018
Informations relatives aux étapes non prises en compte	En l'absence de données, la déconstruction de la poutre n'a pas été modélisée (étape C1).
Comparabilité	La comparaison de DEP de produits de construction n'est possible que si : - ces DEP sont conformes à la norme NF EN 15804:2012/prA1:2012, et - les mêmes exigences fonctionnelles définies dans les 2 DEP sont satisfaites, et - la performance environnementale et la performance technique de tous les systèmes, composants ou produits assemblés exclus sont identiques, et - les quantités de matière exclues sont les mêmes, et - les processus ou étapes du cycle de vie exclus sont les mêmes, et - l'influence des systèmes de produits sur les aspects et impacts du bâtiment en exploitation est prise en compte.
DEP déclarée en tant que performance environnementale moyenne	La présente DEP est une déclaration collective. Elle représente le profil environnemental moyen d'une poutre en bois lamellé-collé fabriquée en France et mise en œuvre sur le site de construction de l'ouvrage (pose et fixation de la poutre).

Déclaration des informations générales

Déclaration des informations générales																										
Plage/Variabilité des résultats de l'EICV	<p>Le domaine de validité environnemental de la DEP est le suivant: La poutre peut être réalisée en épicéa scandinave, français ou en douglas français dans toutes les proportions Distance de transport amont pour les bois scandinaves par route: maximum de 3 500 km Distance de transport amont pour les bois scandinaves par bateau: maximum de 4 500 km Rendement de production du lamellé: minimum de 70% Consommation maximale d'électricité du site de production du lamellé: maximum de 170 kWh/m³ de lamellé Distance de transport maximale entre le site et le chantier: maximum de 450 km avec un taux retour à vide pouvant aller jusqu'à 100% Consommation de diesel nécessaire à la mise en œuvre : maximum de 9 litres/m³ de lamellé</p> <p>On peut constater que les indicateurs ont 95% de chance de se trouver dans les intervalles suivants si le cadre de validité est respecté: - Changement climatique lié aux émissions fossiles et au méthane biogénique: entre 115 kg eq. CO₂/m³ de poutre et 229 kg CO₂/m³ - Changement climatique global: entre 27 kg eq. CO₂/m³ de poutre et 149 kg CO₂/m³ - Consommation d'énergie non renouvelable: entre 3 410 MJ/m³ de poutre et 5 600 MJ/m³ - Quantité de déchets non dangereux générée: entre 92 kg et 99 kg</p>																									
Site(s), fabricant, groupe de fabricants ou leurs représentants, pour lesquels la DEP est représentative	<p>La collecte des données a été réalisée auprès de quatre fabricants de lamellé collé : FARGEOT, JAMES, MATHIS et SACBA. Une enquête a également été menée auprès de l'ensemble des adhérents du SNBL afin de collecter des données plus représentatives sur des paramètres clés. La FDES est donc représentative des fabricants de lamellé collé adhérents du SNBL. Tout fabricant français de lamellé collé non adhérent au SNBL souhaitant revendiquer la DEP doit s'assurer que son mode de production est similaire à celui des adhérents du SNBL (voir rubriques "identification du produit" et "Plage/ variabilité des résultats").</p>																									
Déclaration de contenu matière du produit	<p>Le produit ne contient pas de substances figurant dans la Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation de l'Agence Européenne des Produits Chimiques. Les substances biocides contenues dans le produit sont autorisées par la directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché des produits biocides. Ces substances sont présentées dans le tableau ci-dessous. A noter que la méthode de calcul correspond à une approche maximisante car le contenu en substances biocides de la lasure a été extrapolé par le contenu de celui du produit de traitement de classe 2 qui est toujours plus concentré en substances actives.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Substances biocides issu lasure</th> <th style="text-align: left;">Symboles de danger</th> <th style="text-align: left;">Composition (%m/m)</th> <th style="text-align: left;">Contenu dans l'unité fonctionnelle (g/m³)</th> <th style="text-align: left;">(%m/m)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tebuconazole</td> <td>Xn, N</td> <td>1.0%</td> <td>18.03</td> <td>0.0040%</td> </tr> <tr> <td>Propiconazole</td> <td>Xn, N</td> <td>1.1%</td> <td>18.48</td> <td>0.0041%</td> </tr> <tr> <td>Butyl carbamate de 3 iodo 2 propynyle (IPBC)</td> <td>Xn, N</td> <td>1.1%</td> <td>18.48</td> <td>0.0041%</td> </tr> <tr> <td>Cyperméthrine</td> <td>Xn, N</td> <td>0.9%</td> <td>16.03</td> <td>0.0036%</td> </tr> </tbody> </table>	Substances biocides issu lasure	Symboles de danger	Composition (%m/m)	Contenu dans l'unité fonctionnelle (g/m ³)	(%m/m)	Tebuconazole	Xn, N	1.0%	18.03	0.0040%	Propiconazole	Xn, N	1.1%	18.48	0.0041%	Butyl carbamate de 3 iodo 2 propynyle (IPBC)	Xn, N	1.1%	18.48	0.0041%	Cyperméthrine	Xn, N	0.9%	16.03	0.0036%
Substances biocides issu lasure	Symboles de danger	Composition (%m/m)	Contenu dans l'unité fonctionnelle (g/m ³)	(%m/m)																						
Tebuconazole	Xn, N	1.0%	18.03	0.0040%																						
Propiconazole	Xn, N	1.1%	18.48	0.0041%																						
Butyl carbamate de 3 iodo 2 propynyle (IPBC)	Xn, N	1.1%	18.48	0.0041%																						
Cyperméthrine	Xn, N	0.9%	16.03	0.0036%																						
Informations indiquant où obtenir des éléments d'explication	<p>Des éléments d'explication sont disponibles auprès des syndicats professionnels suivants : - Syndicat National du Bois Lamellé (SNBL) : Dominique Milleureux (fbc@magic.fr)</p> <p>La norme NF EN 15804:2012/prA1:2012 sert de RCP⁵. ⁶ Règles de définition des catégories de produits</p>																									
Démonstration de la vérification	<p>Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2010</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe </p> <p>Vérification par tierce partie⁵ : Pierre Ravel (CSTB) ⁵ Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients particuliers (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).</p>																									

Diagramme de flux des processus de l'ACV



Paramètres décrivant les impacts environnementaux

Déclaration des paramètres environnementaux issus de l'analyse du cycle de vie (ACV)									
Paramètres décrivant les impacts environnementaux									
			Potentiel de réchauffement global	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique	Potentiel d'acidification des sols et de l'eau	Potentiel d'eutrophisation	Potentiel de formation d'ozone troposphérique	Potentiel d'épuisement (ADP-éléments) pour les ressources abiotiques non fossiles	Potentiel d'épuisement (ADP-combustibles fossiles) pour les ressources abiotiques fossiles
			kg CO2 équiv.	kg CFC-11 équiv.	kg SO2 équiv.	kg PO43- équiv.	kg éthène équiv.	kg Sb équiv.	MJ, pouvoir calorifique inférieur
Production	Sous-total Production	A1-A3	- 564	1,70 E-05	1,29	0,201	0,106	0,000164	2 201
Construction	Transport	A4	10,3	1,55 E-06	0,0579	0,0132	0,00126	1,27 E-08	147
	Processus de construction-installation	A5	15,4	1,98 E-06	0,122	0,0264	0,00290	2,36 E-08	229
Utilisation	Utilisation	B1							
	Maintenance	B2							
	Réparation	B3							
	Remplacement	B4							
	Réhabilitation	B5							
	Utilisation de l'énergie durant l'utilisation	B6							
	Utilisation de l'eau durant l'utilisation	B7							
Fin de vie	Démolition / déconstruction	C1							
	Transport	C2	2,89	4,46 E-07	0,0162	0,00363	0,000468	3,07 E-06	43,0
	Traitement des déchets	C3	408	5,00 E-07	0,0297	0,00625	0,000832	4,75 E-06	60,9
	Elimination	C4	217	4,06 E-07	0,0301	0,00736	0,0106	2,64 E-06	26,6
Bénéfices et charges hors frontières	Réutilisation, récupération et/ou recyclage	D	- 128	-1,37 E-05	-0,315	-0,00383	-0,0159	-2,01 E-05	-1 932

Paramètres décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires

Déclaration des paramètres environnementaux issus de l'analyse du cycle de vie (ACV)								
Paramètres décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires								
			Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières	Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)
			MJ, pouvoir calorifique inférieur	MJ, pouvoir calorifique inférieur	MJ, pouvoir calorifique inférieur	MJ, pouvoir calorifique inférieur	MJ, pouvoir calorifique inférieur	MJ, pouvoir calorifique inférieur
Production	Sous-total Production	A1-A3	2 099	7 168	9 267	3 593		3 593
Construction	Transport	A4	0,208		0,208	147		147
	Processus de construction-installation	A5	0,299		0,299	230		230
Utilisation	Utilisation	B1						
	Maintenance	B2						
	Réparation	B3						
	Remplacement	B4						
	Réhabilitation	B5						
	Utilisation de l'énergie durant l'utilisation	B6						
	Utilisation de l'eau durant l'utilisation	B7						
Fin de vie	Démolition / déconstruction	C1						
	Transport	C2	0,277		0,277	44,2		44,2
	Traitement des déchets	C3	3,88	-4 100	-4 097	62,5		62,5
	Elimination	C4	0,323		0,323	29,3		29,3
Bénéfices et charges hors frontières	Réutilisation, récupération et/ou recyclage	D	861		861	-2 411		-2 411

Paramètres décrivant l'utilisation de matières et ressources énergétiques secondaires et l'utilisation d'eau

Déclaration des paramètres environnementaux issus de l'analyse du cycle de vie (ACV)						
Paramètres décrivant l'utilisation de matières et ressources énergétiques secondaires et l'utilisation d'eau						
			Utilisation de matière secondaire	Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	Utilisation nette d'eau douce
			kg	MJ, pouvoir calorifique inférieur	MJ, pouvoir calorifique inférieur	m3
Production	Sous-total Production	A1-A3				1,96
Construction	Transport	A4				0,00931
	Processus de construction-installation	A5				0,0141
Utilisation	Utilisation	B1				
	Maintenance	B2				
	Réparation	B3				
	Remplacement	B4				
	Réhabilitation	B5				
	Utilisation de l'énergie durant l'utilisation	B6				
	Utilisation de l'eau durant l'utilisation	B7				
Fin de vie	Démolition / déconstruction	C1				
	Transport	C2				0,00630
	Traitement des déchets	C3				0,00780
	Elimination	C4				0,133
Bénéfices et charges hors frontières	Réutilisation, récupération et/ou recyclage	D				-0,360

Informations environnementales complémentaires décrivant les catégories de déchets

Déclaration des paramètres environnementaux issus de l'analyse du cycle de vie (ACV)					
Informations environnementales complémentaires décrivant les catégories de déchets					
			Déchets dangereux éliminés	Déchets non dangereux éliminés	Déchets radioactifs éliminés
			kg	kg	kg
Production	Sous-total Production	A1-A3	1,09	13,1	0,0393
Construction	Transport	A4	0,00144	0,0244	3,40 E-05
	Processus de construction-installation	A5	0,00472	0,0435	5,08 E-05
Utilisation	Utilisation	B1			
	Maintenance	B2			
	Réparation	B3			
	Remplacement	B4			
	Réhabilitation	B5			
	Utilisation de l'énergie durant l'utilisation	B6			
	Utilisation de l'eau durant l'utilisation	B7			
Fin de vie	Démolition / déconstruction	C1			
	Transport	C2	0,0146	0,163	3,51 E-05
	Traitement des déchets	C3	0,0755	0,191	4,86 E-05
	Elimination	C4	0,447	79,8	0,000156
Bénéfices et charges hors frontières	Réutilisation, récupération et/ou recyclage	D	-0,997	-14,0	-0,0152

Informations environnementales complémentaires décrivant les flux sortants

Déclaration des paramètres environnementaux issus de l'analyse du cycle de vie (ACV)							
Informations environnementales complémentaires décrivant les flux sortants							
			Composants destinés à la réutilisation	Matériaux destinés au recyclage	Matériaux destinés à la récupération d'énergie	Énergie fournie à l'extérieur (chaleur)	Énergie fournie à l'extérieur (électricité)
			kg	kg	kg	MJ thermiques	kWh électriques
Production	Sous-total Production	A1-A3		45,6	14		
Construction	Transport	A4					
	Processus de construction-installation	A5		0,259			
Utilisation	Utilisation	B1					
	Maintenance	B2					
	Réparation	B3					
	Remplacement	B4					
	Réhabilitation	B5					
	Utilisation de l'énergie durant l'utilisation	B6					
	Utilisation de l'eau durant l'utilisation	B7					
Fin de vie	Démolition / déconstruction	C1					
	Transport	C2					
	Traitement des déchets	C3		256			
	Élimination	C4		0,00299		356	51,4
Bénéfices et charges hors frontières	Réutilisation, récupération et/ou recyclage	D		6,93			

Scénarios et informations techniques additionnelles

Scénarios et informations techniques additionnelles			
Scénario	Paramètre	Unités	Résultats
Étape du processus de construction A4 Transport jusqu'au site de construction	Type de carburant et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport	l/km	Camion semi-remorque avec consommation de gasoil : - à plein : 0,43 l/km, - à vide : 0,26 l/km.
	Distance	km	242
	Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	%	Taux de chargement : 68% en masse Taux de retour à vide : 56%
	Volume réel transporté par camion	m ³	38,7
	Masse transportée par camion	t	17
	Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	%	0,41
Étape du processus de construction A5 Installation dans le bâtiment	Intrants auxiliaires pour l'installation	kg/UF	Aucun par choix méthodologique étant donné la diversité des accessoires métalliques utilisés.
	Utilisation d'eau	m ³ /UF	Aucune
	Utilisation d'autres ressources	kg/UF	Aucune
	Description quantitative du type d'énergie et consommation pendant la mise en oeuvre	MJ/UF	Consommation de diesel pour le levage et installation de la poutre : 5 l/UF soit 180 MJ/U.
	Déchets de matières sur le site avant traitement des déchets générés par l'installation du produit	kg/UF	Aucun
	Matières sortantes résultant du traitement des déchets sur site (spécifiées par voie de traitement)	kg/UF	Aucun
	Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF	Aucune
Étape d'utilisation liée à la structure du bâtiment B2 Maintenance	Processus de maintenance		Aucun
	Cycle de maintenance	Nombre par année	Aucun
	Intrants auxiliaires	kg/UF	Aucun
	Déchets	kg/UF	Aucun
	Consommation nette d'eau douce	m ³ /UF	Aucune
	Intrant énergétique	kWh/UF ou MJ/UF	Aucun
Étape d'utilisation liée à la structure du bâtiment B3 Réparation	Processus de réparation		Aucun
	Processus d'inspection		Aucun
	Cycle de réparation	Nombre par année	Aucun
	Intrants auxiliaires	kg/UF	Aucun
	Déchets	kg/UF	Aucun
	Consommation nette d'eau douce	m ³ /UF	Aucune
	Intrant énergétique	kWh/UF ou MJ/UF	Aucun
Étape d'utilisation liée à la structure du bâtiment B4 Remplacement	Cycle de remplacement	Nombre par année	Aucun
	Intrant énergétique	kWh/UF ou MJ/UF	Aucun
	Echange de pièces usées	kg/UF	Aucune
Étape d'utilisation relative à la structure du bâtiment B5 Réhabilitation	Processus de réhabilitation		Aucun
	Cycle de rénovation	Nombre par année	Aucun
	Intrant énergétique	kWh/UF ou MJ/UF	Aucun
	Intrant de matières	kg/UF	Aucun
	Déchets	kg/UF	Aucun
	Autres hypothèses pour l'élaboration de scénario		Aucune

Scénarios et informations techniques additionnelles

Scénarios et informations techniques additionnelles			
Scénario	Paramètre	Unités	Résultats
Durée de vie de référence (DVR)	Durée de vie de référence	Années	Version : Septembre 2013
	Propriétés déclarées du produit (à la sortie d'usine) et finitions, etc.		Les poutres en bois lamellé-collé sont conformes à la norme NF EN 14080. La DEP correspond à une poutre moyenne : -produite à partir de 82.5% d'épicéa scandinave, 10% d'épicéa français et 7.5% de Douglas français ; -utilisant 80% de colle MUF (Mélamine Urée Formol), 10% PU, 10% résorcine Phénol (RPh) ; -traitée avec produit de classe 2 à 44% et lasurée à 73%.
	Paramètres théoriques d'application		La conception de l'ouvrage en lamellé-collé respecte les règles techniques et exigences citées précédemment (Règles dites CB 71 (NF P 21 701) ; règles professionnelles du SNBL, publiées dans un " Guide pratique de conception et de mise en œuvre " ; Recueils de Contributions au Calcul des Eléments et Structures en Bois (1988 et 1991) Annales de l'ITBTP - Institut Technique du Bâtiment et des Travaux Publics ; règles Bois-Feu 88 (NF P 92-703) ; règles Neige et Vent (NV 65) et leurs révisions ; norme NF EN 1995 dit Eurocode 5 (partie 1-1 et 1-2), NF EN 1990, NF EN 1991 et NF EN 1998). La mise en œuvre de la poutre en lamellé-collé respecte les prescriptions techniques du DTU 31.1 (Travaux de bâtiment - Charpentes et escaliers en bois).
	Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant		Sans objet
	Environnement extérieur		Sans objet
	Environnement intérieur		Afin de protéger le bois contre les attaques d'insectes coléoptères, de termites et de pourritures superficielles et occasionnelles, la poutre peut être traitée par trempage ou application directe pour une classe d'emploi 2.
	Conditions d'utilisation		Situations auxquelles peut être exposé le bois : -Toujours à l'abri des intempéries - Humidité du bois restant inférieure à 20% .
	Maintenance		Pendant la durée de vie de la poutre, aucune maintenance n'est requise.
Stockage de carbone durant l'utilisation	Quantité de carbone biogénique stockée	kg CO ₂ équiv./UF	706 kg CO ₂ équiv./UF
	Durée de stockage	années	100
	Contribution à l'atténuation du changement climatique selon le PAS 2050:2011	kg CO ₂ équiv./UF	-610 kg CO ₂ équiv./UF
Étape d'utilisation relative au fonctionnement du bâtiment	Intrants auxiliaires	kg/UF	Aucune
	Consommation nette d'eau douce	m ³ /UF	Sans objet
	Type de vecteur énergétique	kWh/UF ou MJ/UF	Aucune
	Puissance de sortie de l'équipement	kW	Sans objet
B6 Utilisation d'énergie	Performance caractéristique		Sans objet
B7 Utilisation d'eau	Autres hypothèses pour l'élaboration de scénarios		Sans objet
Fin de vie du produit	Processus de collecte spécifié par type	kg collectés individuellement/UF	301.5 kg/UF
		kg collectés avec les déchets de construction mélangés/UF	146.5 kg/UF
	Système de récupération spécifié par type	kg destinés à la réutilisation/UF	Aucun
		kg destinés au recyclage/UF	256.3 kg/UF
		kg destinés à la valorisation énergétique/UF	Aucun
	Elimination spécifiée par type	kg de produits ou de matériaux destinés à l'élimination finale/UF	- 114.2 kg/UF incinérés en UIOM, - 77.5 kg/UF stockés en CSDND.
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios			Scénario moyen français des déchets bois de construction (rapport FCBA/CSTB/DHUP/CODIFAB/FBF, Convention DHUP/CSTB 2009 Action 33 Sous-action 6 ACV & DEP pour des produits et composants de la construction bois – Volet 2 Prise en compte de la fin de vie des produits bois, 2012)

Informations complémentaires sur les émissions de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation			
Scénario	Paramètre	Unités	Résultats
Emission dans l'air intérieur	Résultats d'essais selon CEN/TC 351	a)	Sans objet
Emission dans le sol	Résultats d'essais selon CEN/TC 351	a)	Sans objet
Emission dans l'eau	Résultats d'essais selon CEN/TC 351	a)	Sans objet

a) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives au mesurage des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.